

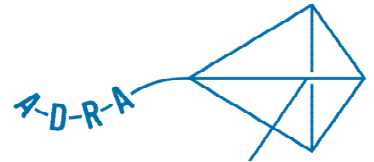
🗞️ Communiqué de presse ADRA, UFCNA, Rester Sur Terre

## 13 septembre 2024 : Riverains d'aéroports et militants pour le climat soutiennent la “journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit”



L'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA) et le réseau Rester sur Terre participent ce vendredi 13 septembre, aux côtés de plus de 70 collectifs européens, à la journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit. Les organisations de défense des riverains et de l'environnement, ont décidé de manifester en accrochant des banderoles sur leurs habitations et dénoncent “une nuisance déraisonnée qui a des conséquences particulièrement néfastes sur la santé”. Ces organisations appellent à une interdiction généralisée des vols de nuit.

A l'initiative de l'association BBI de Francfort, la déclaration (reproduite ci-après) vise à alerter sur l'enjeu de santé publique que représentent les vols de nuit, pourtant toujours légaux dans un grand nombre d'aéroports. Les associations demandent que ces vols de nuit soient interdits, sur une durée de 8h minimum (de 22h à 6h du matin, nuit telle que définie par l'OMS). En effet, le bruit du trafic aérien est associé à de nombreux problèmes de santé graves : maladies cardiovasculaires, troubles cognitifs (en particulier chez les enfants), problèmes de santé mentale, troubles du sommeil et leurs effets sur la santé, diabète, hypertension. L'exposition au bruit aérien est corrélée à l'augmentation de la mortalité comme l'ont conclu plusieurs études européennes portant sur de larges panels.



Alors qu'en France, sous l'égide des préfets, les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE, ou les études d'impact par approche équilibrée, EIAE, sont en cours pour diminuer les nuisances sonores, les réseaux associatifs constatent l'opacité la plus totale de la plupart des dossiers, sans perspective d'amélioration à court ou moyen terme pour les populations survolées. Pire, les compagnies low-cost, qui représentent la majeure partie de l'augmentation du trafic, exigent désormais sur certaines plateformes une ouverture 24 heures sur 24, menaçant d'aggraver encore plus l'impact pour les riverains.

La coalition d'associations adhère à cette déclaration dans la droite ligne de sa campagne pour un plafonnement des aéroports, aérodromes et héliports au-dessous du niveau de 2019. Plusieurs mobilisations d'ampleur ont été organisées en mai 2022 et mars 2023. En effet, un couvre-feu dans les aéroports doit impérativement s'accompagner de mesures de restriction le jour, afin d'éviter un report des nuisances et une poursuite des émissions de CO2 nuisibles pour le climat. Alors que le trafic aérien repart à la hausse et pourrait doubler d'ici 2040 selon les acteurs du secteur, le climat et la santé des riverains sont à nouveau menacés.

La coalition d'associations a lancé une action « banderoles » sur les balcons ou aux fenêtres qui dure jusqu'à la fin de la semaine...

## Déclaration

**Nous, soussignés, instituons le 13 septembre 2024 comme la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports.**

Les décollages et les atterrissages de nuit constituent une nuisance démesurée dont les conséquences sont particulièrement néfastes pour la santé des personnes vivant à proximité des aéroports. Ils sont inutiles et évitables.

Des exceptions impératives, comme les urgences médicales, n'empêchent pas l'interdiction des vols de nuit. Les vols de nuit dans les aéroports doivent cesser immédiatement.

Les atteintes à la santé et au climat sont disproportionnés par rapport à la prétendue nécessité des décollages et atterrissages nocturnes.

Nous voulons que la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports soit un signal clair s'inscrivant dans la durée contre la violation déraisonnable des droits de la personne dans et autour des aéroports.

**Mettons fin dès maintenant aux vols de nuit dans les aéroports !**

Contacts : Bruno Wollenschneider (ADRA), 06 76 50 24 14  
Chantal Beer-Demander (UFCNA), 06 25 43 22 33  
Charlène Fleury (RST), 07 82 79 11 17